

guerre à l'Egypte. Neguib pense par conséquent pouvoir assurer aux classes possédantes égyptiennes sous sa domination l'accord avec le capital étranger espéré depuis longtemps sans devoir

craindre les sentiments anti-impérialistes du peuple. Les impérialismes américain et britannique, chacun à sa façon, font tout leur possible pour le renforcer dans cette intention.

#### IV. — LA « REFORME AGRAIRE » DE NEGUIB

Une des raisons principales qui ont amené les classes dominantes égyptiennes à accorder leur soutien à Neguib, c'était la tension sociale croissante dans les villes et à la campagne. Elles espèrent que Neguib réussira à dominer la fermentation révolutionnaire des masses égyptiennes par un dosage savant de « réformes » d'une part et d'usage de la « main forte » de l'autre. Elles avaient en effet toute raison de s'inquiéter. Dernièrement, il n'était pas rare que des *fellahin* (paysans pauvres) refusent de payer leur loyer. Ils commençaient même à attaquer les domaines des propriétaires fonciers et à en brûler les maisons. Il n'est donc pas surprenant qu'un des premiers points du programme de Neguib fut la réforme agraire. Quelle en est la portée véritable ?

D'après les dernières statistiques, 2 millions de *fellahin* possèdent moins de 0,4 ha. de terres ; la dimension moyenne de leur propriété est de 0,16 ha., alors qu'il faut au moins 0,8 à 1,2 ha. en Egypte pour nourrir une famille. Ces 2 millions de paysans pauvres représentent 72 % de tous les propriétaires de terre. A ces pauvres paysans propriétaires s'ajoutent 1,5 à 2 millions de paysans pauvres sans terre aucune ! Ces 3,5 à 4 millions de familles pauvres représentent ensemble plus de 80 % de la population agricole égyptienne. 72 % des propriétaires de terre mentionnés ci-dessus possédant les propriétés les plus petites, n'occupent au total que 13 % de l'ensemble du domaine agricole. De l'autre côté de la pyramide sociale se trouvent 12.000 grands propriétaires fonciers possédant chacun plus de 20 ha. Ils représentent en tout 0,4 % de tous les propriétaires mais occupent 35 % de l'ensemble du domaine agricole. Parmi eux il y a le groupe le plus riche : 200 gros propriétaires possédant chacun plus de 400 ha. — en moyenne chacun d'eux possède 880 ha.

10 % environ du domaine agricole égyptien est représenté par les terres dites *waqf* (terres de dotation à but déterminé). Un des plus grands propriétaires fonciers de l'Egypte est le trône lui-même. Le roi Fouad, le père de Farouk, possédait quand il mourut 11.200 ha. de terres et gérait en outre 18.000 ha. de terres *waqf*. Le roi Farouk lui-même put porter la propriété de la dynastie à plus de 40.000 ha., et prendre en gestion 52.000 ha. de terres *waqf*. Le ministère des terres *waqf* a maintenant annoncé que les institutions religieuses, culturelles et de bienfaisance, auxquelles ces terres furent données en usufruit, n'ont pas reçu un centime de

leurs revenus durant toute la gestion du roi. Le roi « usa de ces terres comme de sa propriété à lui » (*Al-Ahram*, 11 août). Comme la rente foncière s'élève aujourd'hui en Egypte en moyenne à 50 livres par ha., le roi obtenait, rien que de sa propriété foncière et des terres qu'il gérait, un revenu annuel de 4,5 à 5 millions de livres, soit le budget annuel de 70.000 familles de paysans pauvres !

Que promettent donc les réformes annoncées par Neguib ? Le 12 août, *Al-Misri* publia le texte du projet de réforme agraire élaboré par l'armée (des sources officielles ont depuis lors confirmé cette nouvelle). Selon ce projet, personne ne pourra dorénavant posséder en Egypte plus de 80 ha. L'Etat achètera les terres au delà de cette limite. Les anciens propriétaires recevront des obligations d'Etat, remboursables au cours de 30 années et rapportant un intérêt annuel de 3,5 %. Les terres ainsi détachées de leurs anciens propriétaires seront réparties entre les paysans sans terre et ceux qui possèdent moins de 0,8 ha. Ils devront payer l'achat de la terre en annuités pendant 30 ans. En outre, la fragmentation des propriétés inférieures à 0,8 ha. sera interdite. Les héritiers du sol devront à l'avenir compenser d'une façon ou d'une autre les autres héritiers. Finalement la part du propriétaire dans le produit d'un champ loué ne pourra excéder un tiers de la récolte.

Si une telle réforme est effectivement appliquée, pourra-t-elle résoudre la question agraire en Egypte ? Pas du tout. Tout d'abord, la reprise de toutes les propriétés au delà de 80 ha. ne donnera en tout et pour tout que 290.000 ha., de quoi satisfaire 360.000 familles à 0,8 ha. par famille. 360.000 familles, cela représente 10 % des familles n'ayant pas 0,8 ha. ou moins de 0,8 ha. ! Il faut remarquer que si on avait limité la propriété à 20 ha., ce qui, vu le rendement du sol en Egypte, représente déjà une propriété considérable, on aurait pu satisfaire 720.000 familles. Ensuite : ces paysans n'ont pas seulement besoin de terres mais encore de capitaux pour travailler ces terres. Où prendront-ils ces capitaux, s'ils sont en plus chargés de 30 annuités de remboursement ? L'indivisibilité des propriétés inférieures à 0,8 ha. est illusoire ; où les héritiers devront-ils prendre les moyens pour compenser leurs co-héritiers qui ne recevraient pas une partie du sol ? Quant à la limitation du loyer de la terre, elle n'empêchera pas les propriétaires fonciers de dicter leurs conditions aux fel-